

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES ARRETES DU MAIRE**

N°A 2024-44

*Objet : ODP RD 568- RAZEL BEC- Vérification regard d'eaux pluviales RD 568.*  
*Suivi par : CDSM GIMENES*

*Le Maire de la Commune du ROVE,*

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4,
- **Vu** le Code de la Route réglementant la circulation notamment les articles L325-1 et R325-1 et suivants, **Vu** l'article R610-5 du Code Pénal,
- **Vu** la demande de réglementation en date du 05/07/2024 par les sociétés RAZEL BEC,
- **Vu** le décret N° 2005-1148 du 06 novembre 2005,
- **Considérant** la nécessité de pouvoir occuper le domaine public en vue de réaliser les travaux de vérification de regards d'eaux pluviales, Route départementale 568 entre le 11/07/2024 et le 19/07/2024.

**A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

La société RAZEL BEC est autorisée à circuler et à occuper le domaine public RD 568 afin de réaliser les travaux précités de 08h00 à 18h00 uniquement.

L'autorisation est également valable pour les entreprises sous-traitantes.

**ARTICLE II**

Cette autorisation est valable du 11/07/2024 au 19/07/2024.

- Vitesse limitée à 20 km/h dans l'emprise des travaux
- Circulation alternée.

**ARTICLE III**

La signalisation nécessaire sera mise en place par la société intervenante de manière à prévenir les usagers de la route des travaux en cours.

**ARTICLE IV**

Les usagers devront se conformer à la signalisation en place ainsi qu'aux instructions qui pourraient leur être données par les agents chargés du service d'ordre.

Tous les véhicules en stationnement irrégulier ou gênant seront mis en fourrière.

**ARTICLE V**

Madame la Directrice Générale des Services

Monsieur le responsable de la Police municipale de Police Municipale,

Monsieur le Commandant de Brigade de Carry-le-Rouet,

Monsieur le responsable du service local de la Communauté Urbaine de Marseille,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Fait au ROVE, le 11 juillet 2024**

**Georges ROSSO**

**Maire du ROVE**

Vice-président de la Métropole Aix-Marseille Provence

*Chevalier de la Légion d'Honneur*

